

# Conseil du CREA

## Compte-rendu du 25 mars 2026

Présents : Yan Brailowsky, Gina Cesto, Hugo Chatellier, Françoise Kral,, Auréliane Narvaez,, Anne-Marie Paquet-Deyris, Bradley Smith, Laurence Gervais, Pascale Manoïlov, Myriam-Isabelle Ducrocq, Flore Coulouma, Elvis Buckwalter, Benoît Tadié, Charlotte Gould, Joséphine Grebaut.

Invitée : Robyne Aok.

Excusées : Naomi Toth, Yasna Bozhkova.

Absents: François Cusset, Juliette Bouanani, Joanne Vrignaux, Martine Sekali.

La séance est ouverte à 13h06 en hybride.

### Ordre du jour

#### 1. Classement des dossiers pour la Commission recherche (délibération)

Un seul dossier est soumis pour classement.

#### 2. Budget

L'examen du budget prévisionnel permet d'estimer que les projets et déplacements déclarés pour 2026 pourront être mis en œuvre ou honorés, mais il faut rester vigilants, car la marge de manœuvre est réduite.

Pour les inscriptions aux colloques, il est rappelé qu'on ne peut plus avancer les frais d'inscription. Il faut prendre rdv avec le pôle financier en apportant un devis et toutes les infos pour payer avec la carte bancaire de l'université.

#### 3. Questions diverses

#### **Proposition de journées de la recherche de l'UFR LCE**

Proposition portée par la directrice adjointe de l'UFR.

##### *Objectif général*

L'objectif de cette manifestation serait de permettre aux différents centres de recherche de l'UFR de présenter une partie de leurs travaux aux autres centres de recherche et aux étudiants afin de développer une meilleure coopération entre les chercheurs de notre composante et de rendre plus visible nos activités auprès des étudiants. Il s'agit en quelque sorte de changer d'échelle et de proposer d'élargir ce qui se fait déjà au sein des laboratoires à l'échelle de l'UFR.

Cette manifestation pourrait avoir lieu **fin février 2027** de manière à éviter la rentrée du LMD5, le mois de décembre et toutes les soutenances de thèse ainsi que les corrections du mois de janvier. Ce point reste à discuter.

#### *Mise en pratique*

Durée de la manifestation : 1 à 2 jours.

Chaque laboratoire pourrait, selon sa taille et le nombre de ses projets, présenter un ou deux de ses projets en cours et un ou deux des ouvrages qu'il a fait paraître récemment.

Pour faire participer les étudiants, nous pourrions demander à des étudiants de master de présenter un article paru, peut-être plutôt dans un autre domaine que le leur (à débattre) parmi une liste de publications récentes.

Nous ne pourrions bien sûr présenter qu'une petite partie de nos activités, mais si la manifestation a du succès nous pourrions la rééditer tous les ans.

#### *En attendant*

D'ici-là il pourrait être utile d'afficher selon un mode à définir (par l'écran dans le hall, sur le site de l'UFR, par voie d'affiches...), mois par mois les manifestations scientifiques organisées par les centres de recherche de l'UFR : séminaires, journées d'études et colloques dans un même lieu.

Le conseil du CREA accueille favorablement cette proposition.

## **Élections pour renouveler la direction et le conseil du CREA**

En juin, le CREA devra élire une nouvelle direction, et renouveler les membres élu.e.s du conseil du laboratoire. La date de l'élection sera fixée en accord avec la co-direction du département afin de la faire coïncider avec l'AG du département. Un appel à candidature sera lancé environ 1 mois avant la date de l'élection.

## **Contrats doctoraux**

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au 5 juin 2026 à midi. Le CREA peut déposer jusqu'à 3 dossiers au titre de la campagne 2026. Les auditions ont lieu le 10 juin.

Il faudra veiller à ajouter les contrats fléchés EDUC et ceux avec l'Alliance avec P8.

Afin de classer les candidatures, le conseil du CREA devra recevoir les candidatures suffisamment en amont (et avant le 2 juin). Tout(e) mastéran(t)e intéressé(e) par un contrat doctoral est invité(e) dès maintenant à prendre contact avec la direction du CREA.

## **Comités de suivis de thèse (CSI)**

Le conseil rappelle le rôle des CSI : il ne s'agit pas d'un jury ou d'un pré-jury. Les CSI sont là pour s'assurer que tout va bien entre les doctorant.e.s et leurs directeurs/directrices (pas de cas de harcèlement, par exemple).

Un membre du CSI peut néanmoins ensuite participer au jury de thèse, et même devenir rapporteur, même si il est déconseillé de devenir rapporteur si on a siégé dans un CSI.

Le CREA est le seul laboratoire au sein de l'ED où des CSI ont émis des avis négatifs à une réinscription de thèse. Il faut s'interroger sur ce point, et demander à l'ED de préciser ce qu'on

attend du CSI. Les doctorants doivent donner quelque chose au comité en amont (par exemple un plan de travail, un chapitre ?) ou rien ?

### **Mise à jour de la liste des membres du CREA sur le site**

La liste sur le site du CREA doit être mise à jour manuellement.

Le conseil rappelle les conditions pour être membre statutaire ou associé.e. Est membre statutaire tout enseignant.e-chercheur-se en poste à Nanterre, ainsi que tous les doctorant.e.s inscrit.e.s à Nanterre, et les ATER recruté.e.s à Nanterre (dans ce dernier cas, les ATER peuvent souhaiter rester membres titulaires du laboratoire d'inscription en thèse). Pour les jeunes docteurs, ceux et celles-ci demeurent membres associé.e.s d'office jusqu'à 2 ans après leur soutenance. Au-delà, il faut faire une demande de rattachement.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil prend fin à 13h45.